

## Une matinée type

8h15 - 8h45	Accueil échelonné des enfants en jeux libres
8h45 - 9h00	Temps de chants et comptines
9h00-10h45	Activité du jour en intérieur ou extérieur
10h45 - 11h15	Départ échelonné des enfants et transmissions aux familles*
Pour les enfants inscrits au repas le vendredi	
11h 12h	Temps de repas
12h - 12h15	Départ échelonné des enfants et transmissions aux familles*

\*Au-delà de cet horaire, les transmissions ne pourront plus être effectuées, l'équipe d'animation devant prendre en charge un autre groupe d'enfants.

## Les tarifs

Les tarifs tiennent compte des **ressources annuelles du ménage** (salaires et autres revenus : pension alimentaire, revenus fonciers, capitaux...) ainsi que du **nombre d'enfant à charge**.

Famille avec	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux d'effort mensuel	0.0619%	0.0516%	0.0413%	0.0310%	0.0206%

**Exemple 1** : une famille avec 1 enfant à charge et ayant des revenus annuels de 36 000 euros se verra appliquer un tarif de 1,86 euros de l'heure: 36 000/12x0,0619/100

**Exemple 2** : une famille avec 2 enfants à charge et ayant des revenus annuels de 18 000 euros se verra appliquer un tarif de 0,77 euros de l'heure: 18 000/12x0,0516/100

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AAEH) à charge de la famille - même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de l'établissement - permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur. Si nous sommes dans ce cas dans l'exemple 2 le tarif sera de 0,62 euros de l'heure : 18 000/12x0,0413/100

**Le montant « plancher » est fixé à 801,00 € par mois (9 612€ annuel)**

**Le montant « plafond » est fixé à 7000,00 € par mois (84 000,00 € annuel)**

**Exemple 3** : une famille avec 1 enfant à charge et ayant des revenus annuel de 75 000 euros se verra appliquer un tarif de 3,71 euros de l'heure: 84 000/12x0,0619/100

**Exemple 4** : une famille avec 3 enfants à charge et ayant des revenus annuel de 5 000 euros se verra appliquer un tarif de 0,33 euros de l'heure: 9 612/12x0,0413/100

**VOUS POUVEZ BENEFCIER D'UN CREDIT D'IMPOTS** sous certaines conditions : l'enfant doit avoir moins de 6 ans le 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition et être à votre charge.

**Le crédit d'impôt est égal à 50 % des sommes versées** dans la limite des plafonds suivants : 3 500 euros (pour la somme à déclarer par enfant), donc 1 750 euros (de crédit d'impôts par enfant).



# HALTE-GARDERIE COURTE ECHELLE

SPECIALEMENT POUR LES ENFANTS NES EN 2023  
2025/2026

## MATINEES LUDIQUES POUR LES ENFANTS De 20 mois à 3 ans



**REUSSIR  
SON ENTREE  
EN ECOLE MATERNELLE**

**lundi  
mardi  
jeudi  
vendredi**

**en périodes scolaires**

**NOTRE  
PORTAIL**



rue du Rhin 68180 HORBOURG-WIHR  
☎ 03 89 20 29 83  
petites.creches@planete-recre.com  
<https://planeterecre.portail-familles.app>

**NOS  
PARTE-  
NAIRES**



Horbourg-Wihr  
commune



ALLOCATIONS  
FAMILIALES



ALSACE  
Collectivité européenne



# MODALITES PRATIQUES

## Les conditions générales

Réservé aux enfants âgés de **20 mois à 3 ans révolus**, ce service permet d'accueillir un groupe d'enfants d'âge relativement homogène qui seront tous scolarisés l'année suivante. Aussi, les professionnels qui animent ce service veillent à proposer un cadre adapté et favorable au développement de la socialisation en vue de permettre aux enfants de **découvrir ou de continuer la vie en collectivité avant leur entrée en école maternelle.**

## Les horaires

La « Courte Echelle » est un service qui dispose d'un agrément de **16 places**, hors périodes de vacances scolaires :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h15

Le vendredi 8 enfants ont la possibilité de prendre le repas de midi ensemble jusqu'à 12h15

# LES PROJETS D'ANIMATION

## Psychomotricité

Cet atelier permet de répondre aux besoins physiques de l'enfant (bouger, courir, explorer l'espace qui l'entoure) et favoriser son **développement psychomoteur** et la **découverte de ses limites.**

Toboggan, vélos, mini-bolides, parcours...  
Voilà un programme réjouissant !

## Cuisine

Tout en découvrant de nouvelles **saveurs et matières**, les enfants pourront préparer de petits plats en utilisant divers ingrédients.

Durant la confection, ils seront encouragés à goûter afin de se constituer une « bibliothèque »



## Éveil Musical

C'est essentiellement au travers de **comptines, de danses, de jeux de rythme** et de manipulation d'instruments que les enfants pourront appréhender des notions telles que un rythme, un son particulier ou une mélodie.



## Histoires

A travers des contes et histoires racontés par le biais de divers supports ( livres, kamishibai, marionnettes,...) cette activité permet à l'enfant de développer son **imaginaire**, son **langage** ainsi que sa **connaissance sur le monde.**



## Création manuelle

Du dessin au feutre, du découpage au collage, chaque enfant pourra tester **différentes techniques** pour réaliser de petits bricolages.

## Jeux de société

Apprendre à **respecter des règles** et **développer l'attention** de l'enfant seront les objectifs principaux des petits jeux de société proposés aux enfants.



## Nature et découvertes sensorielles

Cet atelier permet aux enfants de mieux connaître et **appréhender leur environnement** en leur proposant de manipuler différents éléments ou textures, tels que l'argile, la semoule, les feuilles, la terre...

## L'équipe d'animation

L'équipe composée de 3 professionnels, dont deux présents au quotidien auprès des enfants, veillent à proposer un cadre adapté et favorable au développement de la socialisation.

## Les principaux objectifs

Ainsi, les principaux objectifs de la Halte-Garderie "Courte Echelle" sont les suivants :

- accompagner la **séparation** parent/enfant
- favoriser l'**autonomie** de l'enfant
- faciliter la **socialisation** de l'enfant
- encourager la **curiosité** et la « soif de découverte » de l'enfant

## La procédure d'inscription

Vous pouvez réaliser une pré-inscription en ligne sur notre portail famille : <https://planeterecre.portail-familles.app>

Si vous avez des questions ou souhaitez davantage de renseignements, n'hésitez pas à contacter **Charline DE GRUTTOLA**, Responsable de la Petite Crèche et de la Halte-Garderie "Courte Echelle" au **03.89.41.58.22** ou par mail [petites.crehes@planete-recre.com](mailto:petites.crehes@planete-recre.com)

# Enfants nés en 2023 : pour réussir son entrée en école maternelle